

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

Frontier SA

Période : 1er janvier au 31 mars 2025

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

La Société FRONTIER SA publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi que les contributions au Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable.

Paielements aux Entités Gouvernementales, de janvier à mars 2025.

Montant total des taxes et redevances versées : 15 735 712.13 USD

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	
Cahier des Charges	347 796,40
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	5 342 674,81
Redevances de l'État	
Taxes environnementales	
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	693 537,18
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	4 995 472,02
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	1 431 718,89
Redevances Minières Provinces	120 304,33
Redevances Minières ETD	236 884,15
PTNTIC	
Redevances Suivi de Change (BCC)	
Droits à l'importation	2 567 324,35

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.